



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE L'ALLIER

Préfecture

Mission Interministérielle de Coordination
Politiques interministérielles Economie et Environnement

Moulins, le 26 FEV, 2019

Affaire suivie par Sonia Lagodiuk
Tel : 04 70 48 33 83
sonia.lagodiuk@allier.gouv.fr

COPIE

Monsieur le directeur,

Suite à votre demande d'autorisation d'exploitation temporaire d'une centrale d'enrobage à chaud de matériaux routiers sur le territoire de la commune d'Yzeure, l'inspection des installations classées en charge de l'instruction de celle-ci, vient de me faire connaître la recevabilité de votre dossier.

J'ai l'honneur de vous informer que, sur proposition de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes, votre demande sera soumise à la consultation du public par voie électronique, en application de l'article L 123-19-2 du code de l'environnement.

Cette consultation, d'une durée de quinze jours, se déroulera **du 1^{er} au 15 mars 2019 inclus**.

Je vous informe que, avant l'ouverture de la consultation du public et durant toute la durée de celle-ci, vous devrez procéder à l'affichage de l'avis ci-joint sur les lieux ou en un lieu situé au voisinage des aménagements projetés et visible de la voie publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la préfète et par délégation,
La secrétaire générale,

Hélène DEMOLOMBE-TOBIE

Monsieur Patrick CULA
Directeur COLAS Projects
Pôle Grands Chantiers Routiers
et Aéroportuaire Zone France
3 rue des Erables
CS 80139
54186 HEILLECOURT CEDEX